



REGLEMENT

CONCOURS DE PHOTO AMATEUR **A PARTIR DU 15 MARS JUSQU'EN SEPTEMBRE 2017** **PARC DES PLATANES**

Organisateur

Mairie d'Eyguières – Rue du Couvent – 13430 Eyguières
Proposé par la Médiathèque Municipale
Responsable : Maria CORAZZA

Article 1 : objet

- La municipalité souhaite promouvoir et faire découvrir aux publics, des jeunes talents amateurs, afin de mettre en valeur leur créativité, leur style dans le domaine de la photographie, autour d'un thème « Mon livre et moi » une mise en situation qui devra se dérouler au Parc des Platanes à Eyguières.
- Ce concours est ouvert à partir du 15 mars 2017 à tous les amateurs de photos souhaitant faire partager leur passion.
Courant septembre les œuvres seront exposées à la Médiathèque
- En prime un prix à gagner pour les meilleurs clichés.

Article 2 : les conditions générales

- Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs
- avoir plus de 16 ans
- respecter le thème du concours « mon livre et moi »
- les photos devront obligatoirement être réalisées au Parc des Platanes à Eyguières
- les prises de vues seront sous l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits et avoir l'accord sur autorisation écrite des personnes identifiées sur la photographie proposée.
- La ville d'Eyguières se réserve le droit d'utiliser pour une publication gratuite les photos primées, à des fins de communication et de documentation et s'engage pour sa part, à respecter le copyright de l'auteur.
- Aucune photo retouchée ne sera acceptée.
- La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.



Hôtel de ville

Rue du couvent – 13430 Eyguières
Tél. 04 90 59 88 00 – Fax 04 90 57 82 58
Email : mairie@ Eyguieres.fr – Site : www.eyguieres.org



Article 3 : les modalités de participation

- Une seule photographie par personne
- Poids des fichiers
Minimum 1 Megaoctet (1 Mo) en 200 dpi, ou 6 Megaoctets (6 Mo) en 600 dpi.
Aucune photo ne pourra être retouchée à l'aide d'un logiciel.
La photo choisie devra être envoyée par We Transfer à l'adresse mail : mediatheque@mairie-eyguieres.fr
- Pour la période entre **le 1^{er} août au 21 août** sur l'adresse électronique du service communication : communication@mairie-eyguieres.fr
- N'oubliez pas de préciser :
- Nom – prénom du participant
- Adresse + téléphone
- Titre de la photo
- Un accusé de réception vous sera confirmé en retour
- Date butoir de réception des photos : **le 1^{er} septembre 2017**
- Tout envoi après cette date ne sera pas pris en compte.

Article 4 : vote et critère de sélection

- Toutes les photos conformes au présent règlement seront imprimées sur un support de format 4A, et plastifiées.
- Exposition des clichés à la Médiathèque Municipale d'Eyguières : **du 15 septembre au 30 septembre 2017.**
- Chaque photo sera numérotée.
- Une urne à disposition du public pour procéder au vote.

Article 5 : prix et récompenses

- Les 10 photos retenues par le public, seront soumises au jury qui établira son propre classement.
- 3 prix seront décernés par le jury.

Article 6 : composition du jury

- Le Jury sera présidé par : un élu du Conseil Municipal d'Eyguières
- Sera composé de 10 personnes
- Délibérations et résultats immédiatement après sélection.
- Décision du jury : sans appel

Hôtel de ville

Rue du couvent – 13430 Eyguières

Tél. 04 90 59 88 00 – Fax 04 90 57 82 58

Email : mairie@mairie-eyguieres.fr – Site : www.eyguieres.org

mediatheque@mairie-eyguieres.fr
communication@mairie-eyguieres.fr



Article 7 : formalités

- L'inscription est gratuite
- Règlement et bulletin d'inscription disponibles à la médiathèque Municipale
Renseignements : 04 90 57 94 62
- **Bulletin réponse à retourner à la Médiathèque Municipale entre le 15 mars et 1^{er} septembre 2017.**

Article 8 : le droit à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo, qu'il soumet. Il reconnaît et accepte qu'il cède son droit d'auteur à la Mairie d'Eyguières et renonce à l'intégralité de ses droits sur la photo sélectionnée. Il donne le droit et la permission aux organisateurs du concours d'utiliser la photo sans aucune forme de rémunération ou avis. Il autorise la citation de son nom et prénom dans la presse, sur site web de la commune d'Eyguières ou pour tous autres supports de communication.

Article 9 : le jury

- Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 10 : responsabilité

Les organisateurs du concours déclinent toutes responsabilités survenues et liées au déroulement du concours : qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de toute autre nature.

Les auteurs sont responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent.

La participation au concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Le non-respect des conditions générales du règlement entrainera l'annulation immédiate du candidat inscrit.

Je soussignédéclare avoir pris
connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Fait en double exemplaire

Signature du participant :

Hôtel de ville

Rue du couvent – 13430 Eyguières

Tèl. 04 90 59 88 00 – Fax 04 90 57 82 58

Email : mairie@eyguieres.fr – Site : www.eyguieres.org

mediatheque@mairie-eyguieres.fr
communication@mairie-eyguieres.fr